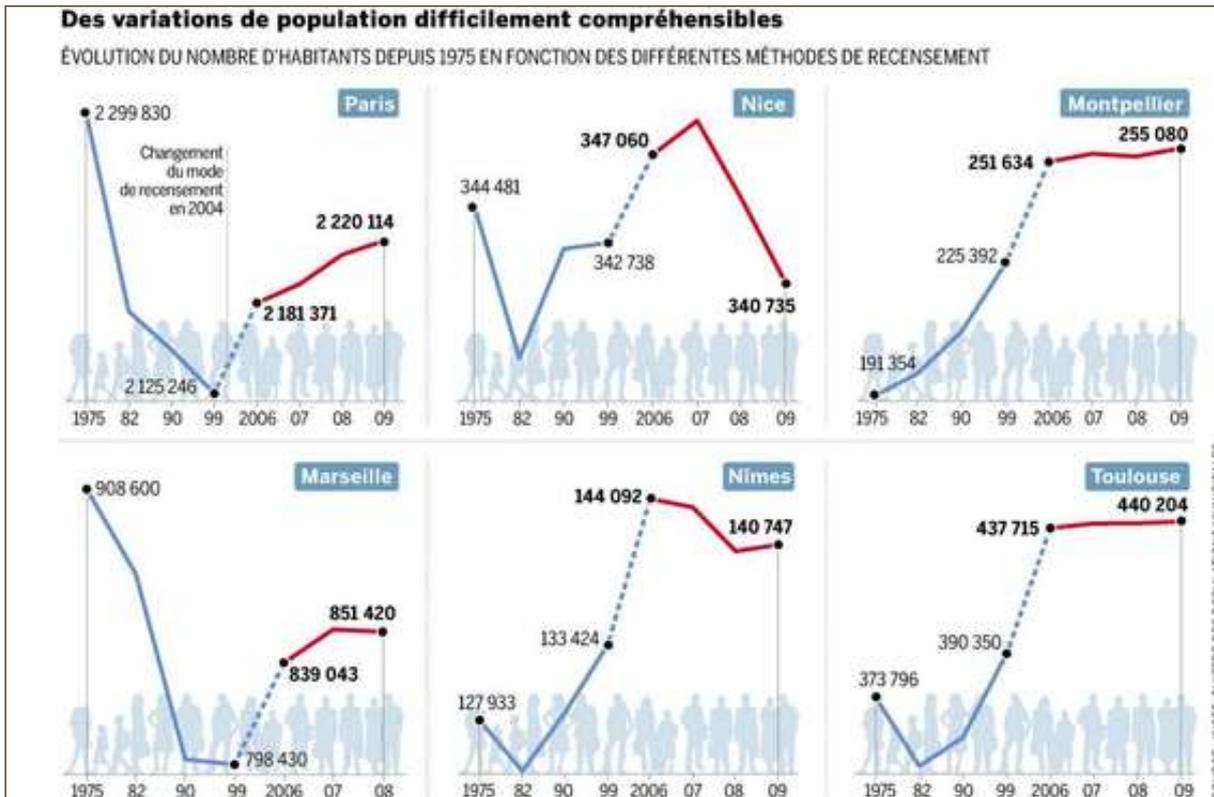


Doutes sur la nouvelle méthode de recensement



L'Insee compte désormais la population par sondages. La fiabilité des chiffres est mise en cause par des chercheurs

T+ Combien étions-nous d'habitants sur le sol français, en métropole et outre-mer, le 1er janvier 2012 ? 65,35 millions, indique l'Insee sur la page d'accueil de son site. 64,304 millions, semble contredire un décret du 27 décembre 2011, statuant que c'est ce " *chiffre auquel il convient de se référer* " au 1er janvier 2012. Il est tiré des données de... l'Insee et se trouve d'ailleurs sur le site de l'institut, un clic plus loin. Quel est le bon chiffre alors ? Les deux, mon général, répondent sans sourciller les statisticiens.

Le premier total découle d'une projection scientifique. Le second se fie aux comptages des agents recenseurs effectués entre 2007 et 2011 et est daté de 2009 par contrat. Les deux sont formellement vrais, et c'est bien le souci de cette science réputée exacte.

Nulle volonté de se moquer ici du béotien, mais juste de pénétrer imprudemment les arcanes du débat qui anime actuellement la communauté des démographes et statisticiens. En cause, la modification du mode de recensement de la population réalisé par l'Insee depuis 2004.

Elle soulève un vent de fronde chez les spécialistes que relayent certains élus locaux qui se perdent en conjecture en voyant la population de leur commune faire du yoyo. Les maires ne savent plus si leur ville croît ou se rabougrit, s'ils doivent ouvrir des écoles ou les fermer, créer des logements

▼ A L'ÉTRANGER, LE RECENSEMENT GÉNÉRAL EST PRIVILÉGIÉ

La France est le seul pays à avoir adopté un système de recensement par sondage. La plupart des pays s'en tiennent à des recensements généraux, suivant une recommandation de l'ONU. Bien qu'éprouvée, cette méthode est loin d'être parfaite : elle dépend notamment de la motivation des agents recenseurs et se heurte aussi à la difficulté de mesurer la population étrangère, souvent rétive à toute déclaration, même anonyme.

D'autres pays, comme l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique ou l'Espagne, tiennent des registres de population. Tout nouvel habitant doit s'y inscrire dans la commune où il réside, condition notamment pour obtenir des avantages sociaux.

ou geler la construction. Car, de l'évolution à la hausse ou à la baisse de la population, dépendent nombre d'investissements à long terme dans l'éducation, les transports ou l'habitat. En dépendent également certaines subventions, comme la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat en fonction du nombre d'habitants.

Jusqu'en 1999, la France procédait à un recensement exhaustif et quinquennal. " *Avant, c'était le b.a.-ba : on comptait* ", résume Alfred Dittgen, professeur émérite à l'université Paris-I-Sorbonne. On est passé en 2004 à une formule plus complexe qui intègre notamment des modes de sondage dans les villes de plus de 10 000 habitants.

Pourquoi ce changement ? L'ancien système avait l'avantage de la simplicité mais l'inconvénient de la lourdeur. Il demandait surtout de gros moyens humains et financiers (100 000 agents et 180 millions d'euros en 1999, selon un rapport parlementaire de 2008). L'Insee avait de plus en plus de mal à obtenir de Bercy ces sommes exceptionnelles, à tel point que les espaces entre deux recensements " quinquennaux " ne cessaient de croître jusqu'à atteindre neuf ans, entre 1990 et 1999 !

" *C'était extrêmement lourd, avec un coût énorme*, résume Fabrice Lengart, directeur des statistiques démographiques et sociales à l'Insee. D'où l'idée d'une méthode de recensement en continu. Elle permet d'améliorer l'efficacité du système et de lisser la charge financière dans le temps. " L'argument économique ne fut pas le moindre.

" *Nous fournissons des chiffres plus fréquemment* ", explique Fabrice Lengart. " *Les chiffres vieillissent moins* ", confirme Alfred Dittgen, qui les utilise dans ses recherches. Mais sont-ils justes ?, s'interrogent M. Dittgen et quelques autres.

Dans certaines villes, on arrive en effet à des résultats curieux. Telle commune qui gagnait de la population à chaque recensement à l'ancienne se met à en perdre avec la nouvelle méthode. C'est le cas de Nice ou Nîmes, par exemple. Telle commune en gagne au contraire, comme Paris et Marseille, dont la population diminuait jusqu'alors. Telle commune va perdre de la population une année et en gagner l'année suivante, à l'exemple de Montpellier.

Confrontés à des mouvements erratiques ou carrément à des renversements de tendance dans les chiffres de l'Insee, des chercheurs commencent à s'étonner à haute voix. Gérard-François Dumont, professeur à la Sorbonne et président de la revue *Population et avenir*, a ainsi relevé dix biais possibles qui rendent à ses yeux la méthode en continu discutable. " *Le recensement est établi sur une période de cinq ans. En raison de leur mobilité, certaines personnes peuvent échapper au recensement et d'autres être recensées deux fois* ", explique-t-il par exemple.

" *Le sondage, par définition, est beaucoup moins fiable qu'une enquête exhaustive, même si cette dernière n'est jamais parfaite* ", estime Laurent Chalard, géographe rattaché à l'European Centre for International Affairs. Bernard Aubry, un retraité de l'Insee qui avait contesté certaines méthodes en interne, conteste moins le principe que l'exécution. " *Je suis partisan du nouveau recensement mais il y a des défaillances quant à sa réalisation. On est ainsi incapable de dire combien de personnes arrivent sur le territoire chaque année. Or l'Insee veut faire croire que la précision est très bonne. On a le droit de se tromper, pas de ne pas le dire. Il y a un manque de pédagogie et de transparence.* "

Autre reproche formulé, " *les nouveaux chiffres ne sont pas comparables avec ceux de 1999, créant une rupture dans la comparaison des données dans le temps* ", critique Laurent Chalard. On aboutit ainsi à une explosion discutée de la population dans la plupart des grandes communes, entre 1999, année du dernier recensement ancienne manière, et 2006, année où les premiers chiffres de la nouvelle méthode ont été

Cette formule permet une meilleure connaissance des populations immigrées. Mais elle a aussi son biais : quand un individu quitte le territoire, il ne pense pas forcément à se rayer des listes et peut donc fausser le décompte.

En raison de son passé récent, rappelé lors du 60e anniversaire de la rafle du Vél'd'Hiv, la France se montre historiquement rétive à ce type de registre.

[...] fermer

disponibles. Puis le nombre d'habitant s'est stabilisé ou s'est mis à baisser régulièrement les années suivantes, laissant penser que des correctifs ont été apportés. Michèle Tribalat, démographe à l'Ined et donc grande consommatrice des données Insee, s'interroge : " *Des redressements sont faits, mais je ne sais pas comment ils sont faits. C'est secret-défense. " " C'est la boîte noire. On triture un peu "*, estime Alfred Dittgen, qui ne cache pas ses doutes sur les chiffres de Paris, officiellement en hausse : " *L'accroissement de la population n'est pas du tout certain. "*

Avec la nouvelle méthode, affirment les détracteurs, on obtient une vue plus actualisée de la population totale de la France mais une connaissance moins fine de la démographie locale. " *Les évolutions ont du sens sur les grandes masses "*, estime Bernard Aubry. Dans le détail, ce serait moins vrai.

A l'Insee, Fabrice Lengart défend le nouveau système. " *La qualité de ce que nous produisons est meilleure qu'auparavant "*, assure-t-il. Quid des oscillations annuelles à la hausse ou à la baisse ? " *Il ne faut pas s'attarder à commenter d'une année sur l'autre, explique-t-il. C'est l'évolution tendancielle qui compte. On essaye de marteler ce message. "*

Le responsable reçoit des demandes d'explications de maires mécontents. " *Ce sont des cas isolés. Ça fait partie du métier. "* De fait, les jérémiades des édiles sont aussi vieilles que la statistique. La hausse ou la baisse de la population est un signe de dynamisme ou de déclin et donc un argument politique d'importance. L'histoire fourmille de cas de maires qui n'ont pas hésité à tricher pour faire passer leur ville pour plus belle et surtout plus peuplée qu'elle ne l'est.

En 2008, la mission parlementaire n'avait pas fondamentalement remis en cause la méthode de l'Insee mais avait demandé des correctifs. Défenseurs et détracteurs de la nouvelle méthode de l'Insee s'accordent sur un point essentiel : les bisbilles sur les calculs ne remettent pas en cause la bonne santé de la démographie nationale. Nous sommes toujours plus nombreux sur le sol français. 65,35 millions exactement. A moins que ce ne soit 64,304...

Benoît Hopquin

© Le Monde

◀ **article précédent**

La Sibérie ravagée par de violents...

article suivant ▶

Nice ne décolère pas, Paris...

Nice ne décolère pas, Paris jubile, Toulouse s'interroge



A NICE, on a fini par s'agacer de la nouvelle méthode de recensement par sondage, instaurée par l'Insee en 2004. La mairie a écrit à l'institut pour savoir comment diable la population, après avoir augmenté brutalement en 2006, avait pu diminuer de 8 000 habitants en deux ans. Tous les indicateurs - natalité, nombre de logements, nombre d'électeurs inscrits - disaient pourtant le contraire.

Le directeur régional de l'Insee est donc venu sur place le 13 mai 2011, accompagné de spécialistes. Il a fait valoir une baisse du nombre moyen de personnes par résidence principale (de 1,535 à 1,510) et une augmentation du nombre de résidences secondaires. C'est peu de dire qu'il n'a pas convaincu. " *Nice gagne des habitants* ", martèle-t-on à la mairie UMP.

Même scepticisme à Nîmes qui aurait gagné 10 000 habitants entre 1999 et 2006 pour en perdre 4000 depuis. " *Ce n'est pas du tout le sentiment que nous avons, dit-on à la mairie (UMP). Nous inaugurons des nouvelles classes chaque année et nous avons toujours des listes d'attente.* " Aux questions de la mairie, l'Insee a opposé un taux de logements inoccupés qui serait en hausse.

En fait, plus de la moitié des villes de plus de 10 000 habitants ont perdu de la population depuis 2006 et la nouvelle méthode de recensement. " *Les communes regardent ça de très près* ", sait Fabrice Lengart, directeur des statistiques démographiques et sociales à l'Insee.

A l'inverse, Bertrand Delanoë, maire (PS) de Paris, s'est félicité de la hausse de population constatée par l'Insee ces dernières années : " *C'est un encouragement et un potentiel extraordinaire.* " Idem pour Jean-Claude Gaudin, maire (UMP) de Marseille, dont la ville se remet officiellement à grandir, après des décennies de déclin. Et tant pis si des démographes font la moue.

A Toulouse, personne ne conteste en revanche la croissance démographique. La question est plutôt celle de son ampleur. Selon l'Insee, la ville aurait gagné 47 000 habitants entre 1999 et 2006, mais " seulement " 2 500 entre 2006 et 2009. Un sérieux coup de frein, au moins dans les statistiques.

Quatre ans pour une école

La question est d'importance car Toulouse, comme les autres mairies, doit anticiper dans ses investissements à long terme les tendances de sa population. " *Il faut quatre ans pour construire une école* ", rappelle Gisèle Verniol, première adjointe au maire (PS), chargée de l'éducation. Cette élue devait gérer cette année 29 767 élèves et 1 179 classes dans la ville.

Des chiffres sans cesse à la hausse. " *Chaque rentrée scolaire est une angoisse* ", dit Gisèle Verniol. Alors, comment savoir quel est le bon taux

▼ RECENSEMENT INTÉGRAL ET MÉTHODE DES SONDAGES

Une pratique instaurée par

Napoléon De 1801 à 1999, l'Etat a procédé au recensement global de la population sur le territoire. Tous les cinq ans en principe, de manière plus espacée dans les faits, les agents toquaient à toutes les portes, partout en France. Leur venue était précédée d'une campagne de communication.

La réforme de 2004 Deux systèmes de comptage ont été mis en place. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, un recensement intégral est opéré une fois tous les cinq ans, mais l'exploration de l'ensemble du territoire est étalée sur le quinquennat. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement se fait par sondage : 8 % des logements inscrits dans un registre tenu par les communes, appelé répertoire d'immeubles localisés (RIL), sont visités par des agents recenseurs. En cinq ans, 40 % des logements sont passés au crible. C'est de ces résultats qu'est extrapolée la population globale de la commune.

La population " officielle " de 2008 sera ainsi calculée à partir des sondages effectués de 2006 à 2010, celle de 2009 sur les sondages effectués de 2007 à 2011, et ainsi de suite, par glissement.

Critiques de la méthode des sondages

Ce sont les communes qui recrutent les agents chargés du recensement. Ce sont également elles qui tiennent à jour le répertoire d'immeubles localisés. Or sa qualité varie selon les villes. Il est également difficile d'estimer la population non-résidente (étudiants, gens du voyage) et le système de

d'investissement, pour ne pas faire trop ou trop peu ? " *Nous avons recruté une personne qui croise les chiffres de l'Insee avec d'autres indicateurs* ", explique l'élue.

Même précaution quand il s'est agi de définir le " *plan local de l'habitat* " pour la période 2010-2015. L'agglomération toulousaine a planifié 6 300 nouveaux logements. " *Nous avons demandé à l'agence de l'urbanisme de faire un diagnostic, de vérifier si les perspectives de développement restaient valides ou pas* ", explique Stéphane Carassou, vice-président du Grand Toulouse, chargé de l'habitat et de la cohésion sociale.

Dans une agglomération en permanence en construction, l'élue admet avoir du mal à savoir le nombre de logements disponibles. " *Nous connaissons bien les projets d'immeubles mais savons moins bien ce qui sort réellement*. " Or, dans la nouvelle méthode par sondage, c'est à partir du nombre de logements, un chiffre fourni par les municipalités, que l'Insee calcule la population.

B. H.

© Le Monde

sondage peut amplifier les erreurs.

En 2008, une mission parlementaire a demandé que le nombre de logements sondés chaque année passe de 8 % à 12 %, afin d'améliorer la précision. " *Les taux de non-réponse demeurent à des niveaux que la mission d'information juge trop élevés pour que la méthode de recensement mise en oeuvre puisse être jugée comme aussi fiable qu'elle devrait l'être* ", ont aussi estimé les députés.

[-] fermer

◀ **article précédent**

Doutes sur la nouvelle méthode de...

article suivant ▶

Mort d'un enfant percuté par un...

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 31/07/2012

Méthode du recensement de la population

Suite à la publication d'un article dans le journal *Le Monde* daté du mercredi 1^{er} août 2012 consacré à la méthode du recensement de la population, l'Insee tient à préciser différents points.

Concernant le chiffre de la population de la France : le chiffre de 64,3 millions correspond aux résultats définitifs du recensement de la population au 1^{er} janvier 2009. Celui de 65,3 millions à l'estimation de population au 1^{er} janvier 2012. La France gagnant entre 300 000 et 350 000 habitants chaque année, cet écart d'un million sur 3 ans s'explique par l'évolution entre les deux dates. La cohérence entre les deux chiffres est explicitée dans le tableau suivant :

Composantes de la croissance démographique

En milliers

année	Population au 1 ^{er} janvier	Naissances vivantes	Décès	Solde migratoire évalué
2007	63 601	818,7	531,2	+ 74
2008	63 962	828,4	542,6	+ 57
2009	64 305	824,6	548,5	+ 67 (p)
2010	64 648 (p)	832,8	551,2	+ 72 (p)
2011	65 001 (p)	827,0 (p)	555,0 (p)	+ 77 (p)
2012	65 350 (p)			

(p) résultats provisoires à fin 2011.

Concernant la méthode de recensement mise en place par l'Insee depuis 2004

Comme plusieurs de ses voisins, la France a abandonné la formule classique du recensement exhaustif tous les 8 ou 9 ans, au profit d'une méthode plus efficace et moins coûteuse, mise en place par l'Insee en 2004.

Cette méthode, qui prend en compte l'ensemble du territoire sur un cycle de cinq ans, diffère selon la taille des communes : pour les communes de moins de 10 000 habitants, l'ensemble de la population est recensé une fois tous les cinq ans. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, on interroge chaque année les habitants de 8 % des logements. Chaque année, 9 millions de personnes participent aux enquêtes de recensement. Les chiffres de population sont établis sur la base de 5 enquêtes, au cours desquelles 70% de la population

a été recensée. La marge d'incertitude liée au sondage est de 0,02%, soit au niveau de la France plus ou moins 15 000 habitants.

La nouvelle méthode de recensement permet de mettre à jour chaque année l'ensemble des données, en utilisant les 5 dernières enquêtes réalisées. De ce fait, les données qui servent à calculer les populations une année sont en partie les mêmes que celles de l'année précédente. C'est pourquoi, d'un point de vue technique, il n'est pas pertinent de commenter l'évolution de la population d'une commune d'une année sur l'autre.

Ces comparaisons commune par commune seront donc rigoureusement possibles sur des périodes de 5 ans au moins, soit à partir des données publiées en décembre 2013. En attendant, il vaut mieux comparer les résultats publiés chaque année à ceux du recensement de 1999.

Concernant le partenariat avec les communes

Conformément à la loi de février 2002 qui institue le recensement rénové, le recensement est réalisé en étroite collaboration entre l'Insee et les communes. Ce sont les communes qui préparent et réalisent les enquêtes de recensement, l'Insee étant chargé de les organiser et de les contrôler. Le dialogue entre l'Insee et les communes passe également par la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population. Créée le 27 avril 2005, elle est composée d'experts (démographes, géographes, urbanistes,...), de représentants de toutes les associations d'élus et de représentants de l'État. Elle est présidée par Jean-Claude Frécon, sénateur de la Loire. Sa mission est d'évaluer les procédures des enquêtes de recensement et de proposer des améliorations. Le recensement est donc un dispositif évolutif en lien avec les associations d'élus, ce qui renforce le partenariat entre l'Insee et les communes.

Les travaux de cette commission sont retracés sur le site internet du Conseil national de l'information statistique (CNIS) :

<http://www.cnis.fr/cms/Accueil/activites/Organisation/Cnerp>

Concernant la qualité des résultats du recensement

La nouvelle méthode renforce la fiabilité des résultats du recensement de la population. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, on dispose d'un répertoire des immeubles habités, mis à jour chaque année : cela permet de s'assurer qu'aucune adresse n'est omise lors des opérations de collecte et de calcul de la population. La professionnalisation de la préparation et de la réalisation des enquêtes avec les agents recenseurs est une grande avancée du nouveau dispositif. C'est une des raisons pour laquelle plusieurs pays d'Europe (Espagne, Italie) préparent la mise en place d'un dispositif de recensement proche de celui de la France, comme l'a déjà fait la Suisse.

La qualité et la fiabilité des résultats sont aussi surveillées en permanence par l'Insee, qui confronte ces données notamment avec celles des nombres de logements dans les sources fiscales, et vérifie la cohérence des évolutions annuelles avec les données de naissances et de décès. En cas de doute, des vérifications sur le terrain sont réalisées. Depuis la mise en place du recensement tournant en France, aucun ajustement statistique n'a été nécessaire pour comprendre les évolutions nationales de populations, contrairement aux périodes antérieures.

Pour en savoir plus :

L'ensemble des opérations réalisées par l'Insee sur les données du recensement de la population, depuis la collecte jusqu'à la mise à disposition des données détaillées est publié sur le site [insee.fr](http://www.insee.fr) :

http://www.insee.fr/fr/publics/default.asp?page=communication/recensement/particuliers/traitement_donnees_rp.htm

